



DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Le gouvernement français et sa majorité accompagnent le mouvement et contrairement aux promesses électorales, acceptent la domination des marchés. Ils s'apprêtent à entériner dans la Loi ce recul social que représente l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 (ANI) et ils préparent un nouveau projet de loi de finances assassin pour l'exercice des missions de service public...

Cette logique capitaliste est mortifère. Elle encourage la mise en concurrence des travailleurs et des territoires. Elle accroît les inégalités entre les femmes et les hommes. Elle accélère les dégâts sanitaires et environnementaux.

A l'heure où la crise du système capitaliste continue ses ravages, en France et dans le monde, cet accord, s'il trouvait à s'appliquer, viendrait aggraver la situation en offrant encore plus de flexibilité aux employeurs.

Parce que l'ANI est inacceptable, il faut donc empêcher sa transcription dans la loi. Mais, cet accord n'est pas le seul coup de tonnerre dans un ciel déjà bien perturbé. Chaque jour confirme encore davantage, s'il en était besoin, que le Président de la République, le Premier ministre et son gouvernement mettent en œuvre une politique d'austérité qui va au devant des désirs du MEDEF.

Dans la Fonction publique, confrontés aux coupes sombres et massives dans les dépenses publiques socialement utiles, les agents sont malheureusement aux premières loges de ces multiples régressions, avec, notamment, un pouvoir d'achat en berne et des amputations continues dans l'emploi public.

Face à toutes les remises en cause et attaques portées contre les emplois, le pouvoir d'achat, les conditions de vie au travail, l'exercice des missions et les droits et garanties des agents, dont les effets négatifs ont largement été accentués par la fusion, la CGT et les organisations syndicales réclament un bilan contradictoire de celle-ci depuis plusieurs mois.

Force est de constater que malgré les promesses de rupture avec la RGPP, la MAP (Modernisation de l'Action Publique) poursuit les mêmes objectifs destructeurs au seul motif de l'austérité et de l'application de la règle d'or sur les déficits publics. Dans notre administration, cela se concrétise par une démarche stratégique visant à associer les personnels et l'encadrement à la mise en place des mesures régressives sous couvert d'allègement et de simplification des tâches pour une amélioration de leur quotidien de travail.

Elle se combine avec les projets gouvernementaux de « modernisation de l'action publique » et de l'acte III de la décentralisation qui préconisent la fusion des corps administratifs, le « rapprochement indemnitaire » et de nouveaux transferts de personnels et de services vers les régions aux pouvoirs accrus. Dans un tel contexte, le réseau est menacé alors que le maillage territorial connaît déjà un recul sans précédent. C'est l'existence même de la DGFIP comme administration nationale à réseau déconcentré qui est, à terme, en cause. L'Yonne n'en sera pas épargnée. Pour toutes ces raisons, la CGT appelle à l'action et aux manifestations prévues ce 9 avril 2013.

Concernant plus particulièrement le CHSCT de ce jour, nous constatons une fois de plus que l'ordre du jour de ce comité est pléthorique. Comme chaque fois, nous sommes obligés d'aborder des points en fin de journée dans des conditions qui ne nous permettent pas d'assumer pleinement notre mandat. Il est « souhaitable » de ne plus envoyer de documents entre les GT et les séances plénières, sauf cas urgents, et ce afin de limiter les débats en dehors des GT. Il faut dès à présent définir si de manière exceptionnelle, le comité ne devra pas à l'avenir se réunir sur 1,5 journée voir 2 jours pour avoir des débats sereins et constructifs. Débattons-en !

Concernant les crédits du comité, les représentants CGT Finances s'opposent vigoureusement au fait que notre ministère a décidé unilatéralement de geler 50% du budget alloué à cette instance pour l'année 2013.

Dans la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail de 2013, il est fixé parmi les 4 priorités, l'amélioration continue de l'existant.

Or depuis plusieurs années, notre direction départementale, dépendante de ce CHS-CT, est soumise à des coupes sans précédent sur son budget de fonctionnement ce qui est intolérable.

La politique immobilière de L'État avait prévu l'amélioration des immeubles restants suite aux cessions immobilières et si de 2007 à 2011, les ministères financiers, selon les rapports de l'Assemblée Nationale, ont été exemplaires dans la cession de biens, en retour, force est de constater que le budget alloué à l'entretien voire à l'amélioration « de la qualité environnementale » des bâtiments est en constante diminution, pour preuve le report des crédits par la préfecture de région concernant la fin des travaux au CFP des Moreaux. Un comble !

Concernant le plan ministériel pluriannuel santé, sécurité et conditions de travail 2012-2014 le secrétariat général proposait une formation ouverte aux représentants des personnels et de l'administration. Cette formation nous a été dispensée dans le département du 5 au 7 mars dernier.

Elle a mis à jour un certain nombre de dysfonctionnements de notre CHS-CT départemental eu égard aux nouvelles prérogatives qui lui sont dévolues. Il est décevant que l'administration n'ait su déléguer un ou des représentants si ce n'est que d'user de votre présence Monsieur le président à l'une des ces trois journées. Nous en prenons acte et vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour celle fixée en 2014.

Concernant la souffrance au travail pour les agents de ce ministère, elle ne cesse de s'amplifier, alimentée par une décennie de politique massive de suppressions de postes, par une formation professionnelle anémiée faute de budget, par la perte de repères due à des réformes de structures incessantes et mal préparées, par la non-reconnaissance pécuniaire et professionnelle.

C'est dans un contexte d'aggravation catastrophique des conditions de travail que s'ouvre cette séance plénière du CHS-CT. La note d'orientation ministérielle Santé Sécurité et Conditions de travail pour 2013 fait ressortir des augmentations entre 2010 et 2011 des situations de souffrance exprimée (9%), des situations de violences verbales et physiques (+42%) et des états d'épuisement professionnel déclarés (+43%). Dans cette même année, la RGPP a condamné des milliers d'emplois dans nos administrations.

Les représentants des personnels CGT de ce CHS-CT veulent tirer à nouveau la sonnette d'alarme et vous rappelle que vous portez, en tant que décisionnaire, votre part de responsabilité sur la dégradation continue de nos conditions de vie au travail.

Plus que jamais au-delà des mots, il est temps que les actes concrets suivent : un dialogue véritable doit s'instituer entre la direction locale et les représentants du personnel, d'abord sur les charges et les emplois, sur les conditions de réalisation des missions, mais surtout sur les risques psychosociaux et les conditions de vie au travail. Nous avons depuis 2010 engagé un processus d'ateliers sur les risques psychosociaux. Beaucoup de choses ont été dites dans le cadre du CHSCT, à l'occasion d'audiences avec les OS. Il y a aussi les faits et le ressenti qui remontent par les chefs de service, les instances de prévention, les services sociaux... Il faudra bien que l'on arrive à discuter et à réfléchir ensemble de ces souffrances et de ce mal-être largement partagé, sinon faudra-t-il un drame pour que l'on en parle et que votre responsabilité pénale soit engagée pour que vous écoutiez nos cris d'alarme ?

2013 doit donc être une année charnière pour enclencher l'ébauche d'actions correctives sur nos pratiques au travers des différentes missions dans les services. De même la finalisation du DUERP et du programme annuel de prévention 2013, ainsi que promouvoir les travaux du Comité par le biais

d'une Communication digne de ce nom à destination des agents, restent à ce jour parmi les revendications phares des élus CGT du CHSCT de l'Yonne.